

Composition du dispositif

Une infirmière.

Trois coordonnateurs de parcours.

Possibilité de solliciter une équipe d'experts ressources (kiné, psychomotricien, ergothérapeute, éducateurs spécialisés...).

Contact

Secrétariat de la MAS de Jour de Bollwiller
20 rue des Acacias
68540 BOLLWILLER

 03.89.83.68.80 / 03.69.58.70.16

 masadom@adapeipapillonsblancs.alsace

 L'équipe des coordonnateurs de parcours :

Gilda CORIGLIANO
06.78.16.21.66

gcorigliano@adapeipapillonsblancs.alsace

Anaëlle MOOTE
06.78.16.19.62

amoote@adapeipapillonsblancs.alsace

Valérie ZIMMERMANN
06.34.53.18.61

vzimmermann@adapeipapillonsblancs.alsace

 Infirmière du dispositif :

Rosalia VACCARO
07.88.66.35.31

rvaccaro@adapeipapillonsblancs.alsace

MAS à Dom

Un dispositif innovant à destination des personnes adultes
en situation de grande dépendance
dans l'accompagnement de leur parcours de vie.



Qu'est ce que le dispositif MAS à Dom ?

C'est un dispositif intervenant auprès de personnes adultes en situation de polyhandicap, plurihandicap ou porteuses de troubles du spectre autistique...

Des coordonnateurs de parcours, avec une équipe mobile, accompagnent les personnes dans la construction de leur projet de vie.

Ce dispositif est rattaché à la MAS de Jour de Bollwiller qui met à disposition un plateau technique.

Des prestations externalisées pourront être proposées pour répondre aux besoins et attentes des personnes accompagnées et de leurs aidants.

Hydrojet



Salle de psychomotricité



Les missions du dispositif ?

Les coordonnateurs de parcours accompagnent les personnes et les aidants dans un principe d'autodétermination, favorisant l'émergence des attentes et des besoins.

L'équipe composée des coordonnateurs de parcours et des intervenants de l'équipe mobile sera en charge de mobiliser les prestataires (sanitaires, aide à la personne, associatif, droit au répit ...) en capacité de répondre aux besoins exprimés.

Le dispositif pourra proposer des temps d'immersion en établissement ou soutenir l'accueil séquentiel des personnes accompagnées.

L'accompagnement sera contractualisé pour une durée de 2 ans.

Le dispositif s'efforcera de soutenir les familles tout au long du parcours et de passer le relais afin de pérenniser le maillage de prestation mis en place.

Pour qui ?

Les personnes de plus de 20 ans, domiciliées dans le Haut-Rhin, notifiées par la MDPH à la MAS ou en FAM.

Ce dispositif s'adresse aux personnes à domicile, en rupture de parcours ou bénéficiant d'un accompagnement incomplet ou inadapté.